

SESSION 16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019 Reçu en préfecture le 19/09/2019

ID: 007-210703195-20190916-DELIB742019-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier

Objet:

Extension de la vidéoprotection Demande de subvention

à l'Etat

Exercice:

Présents:

Absents:

Pour: 19 Abstentions:

Contre:

29 17

12

Présents:

MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse,

Galamien, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel,

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du

Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s): MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge

(pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé: Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire: Mr Noël.

PEVERELLI, Maire.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'extension de la vidéoprotection sur la commune de Le Teil, il souhaite acquérir de nouvelles caméras.

Il souhaite en effet compléter le système de vidéoprotection et doter la commune d'équipements supplémentaires.

Il rappelle que depuis 2008, la commune s'inscrit dans une démarche globale de prévention de la délinquance, réaffirme son aspect complémentaire avec tous les autres dispositifs et moyens déployés sur la commune et informe le conseil municipal que l'extension de ce dispositif est un outil pertinent pour améliorer encore la sécurité des biens et des personnes.

Il informe le conseil municipal que la décision a été prise en accord avec les services de gendarmerie intervenant sur le territoire communal qui ont donné leur avis sur les différents lieux d'implantation et que ce projet fera l'objet de toutes les demandes nécessaires auprès des services préfectoraux.

Le coût global de cette extension est estimé à 116 430, 00 € HT.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 à hauteur de 40 000 €uros.
- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

